Fiche mémo · Leçon 6 · 34 min

Écrire la charte d'usage de l'IA de l'entreprise et la faire vivre

Une charte interne qui fixe les usages autorisés et interdits de l'IA est la première mesure à montrer pour l'article 4 de l'AI Act. Vous écrivez une charte de deux pages en sept parties, vous la faites valider selon l'effectif de l'entreprise, puis vous la faites vivre : présentation, formation datée, relecture tous les six mois.

Objectifs

- Rédiger la charte d'usage de l'IA de votre entreprise en sept parties, sur deux pages au plus
- Choisir la procédure de validation qui convient à votre effectif et à vos représentants du personnel
- Organiser la présentation, la formation et la relecture de la charte, preuves datées à l'appui

À retenir

- La CNIL recommande une charte interne qui définit clairement les usages autorisés et interdits de l'IA ; c'est la première preuve des mesures de l'article 4.
- Sept parties, deux pages : outils et comptes, données, usages, relecture, transparence, formation et référent, doute ou incident.
- La colonne « sous validation » nomme une personne et un délai ; sans elle, l'usage part sur les téléphones personnels.
- À partir de 50 salariés, une charte qui impose des obligations générales et permanentes suit la procédure du règlement intérieur, avec l'avis du CSE.
- Charte datée, accusés de lecture, registre des formations, relecture tous les six mois et à chaque nouvel outil : ce sont vos preuves.

La demande à recopier

Demande à recopier Rédiger la charte à partir de dix réponses

```
Rôle : tu rédiges des documents internes clairs pour une PME, sans jargon juridique.
Contexte : voici nos dix réponses.
1. Effectif et activité : [nombre] personnes, [secteur], [ville].
2. Outils et offres : [outil, offre professionnelle ou non, contrat signé oui ou non].
3. Comptes : [qui les crée, qui les ferme au départ d'un salarié].
4. Données que nous manipulons : [catégories, sans exemple réel].
5. Données qui ne partent jamais : [catégories].
6. Usages fréquents : [liste].
7. Usages sensibles : [liste].
8. Ce que nous disons aux clients : [règle].
9. Référent IA : [prénom, fonction] ; délai de validation : [délai].
10. En cas d'incident : [qui prévenir, en combien de temps].
Tâche : rédige la charte d'usage de l'IA en sept parties : outils et comptes ; données
(autorisées, à pseudonymiser, interdites) ; usages (autorisés, soumis à validation, interdits)
; relecture et responsabilité ; transparence ; formation et référent ; doute ou incident.
```

```
Format : deux pages au plus, phrases courtes, « vous » pour s'adresser au salarié. Reprends mes réponses sans rien ajouter : aucune règle, aucun outil et aucun article de loi que je n'ai pas donnés. Termine par une liste « À préciser » de ce qui manque pour que la charte soit applicable.
```

Les erreurs fréquentes

L'erreur, et pourquoi elle coûte	La correction
Reprendre la charte de vingt pages d'un grand groupe trouvée en ligne. Elle parle d'outils, de services et de procédures que la PME n'a pas. Personne ne la lit, et les règles utiles, celles des données que l'équipe manipule vraiment, n'y figurent pas.	Partez de vos dix réponses et des sept parties. Deux pages, avec vos outils, vos données et le nom de votre référent.
Interdire toute IA dans l'entreprise pour être tranquille. L'usage continue sur les téléphones et les comptes personnels, sans contrat ni réglage, là où les données sont le moins protégées. L'interdiction générale déplace le risque au lieu de le réduire.	Autorisez un outil professionnel sous contrat, écrivez les interdits précis, et donnez une voie de validation avec un nom et un délai.
Faire signer la charte une fois, puis ne plus jamais l'ouvrir. Au bout de six mois, les outils listés ont changé, un connecteur a été ajouté, un nouvel arrivant ne l'a jamais vue. La charte ne protège plus rien et ne prouve plus aucune mesure.	Inscrivez la relecture semestrielle à l'agenda du référent, relisez à chaque nouvel outil et datez chaque version.

Les sept parties d'une charte de PME

1. Outils et comptes
Quels outils, quelles offres, quels comptes ? Comptes professionnels seulement.

2. Données
Ce qui peut partir, ce qui se pseudonymise avant, ce qui ne part jamais.

3. Usages
Autorisés, soumis à validation, interdits, dont les pratiques de l'article 5 de l'AI Act.

4. Relecture et responsabilité
Qui relit ce qui sort, et qui en répond.

5. Transparence
Ce qui est dit aux clients et au public quand une IA a produit ou répond.

6. Formation et référent
Qui est formé, quand, et à qui poser ses questions.

7. Doute ou incident
Qui prévenir, en combien de temps, et ce qu'il ne faut pas faire.

Deux pages au plus. Chaque partie répond à une question qu'un salarié se pose devant son écran.